

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Du 27 novembre au 4 décembre 2014

- ◆ Pour faire entendre votre voix,
- ◆ Pour revaloriser nos métiers et nos carrières,
- ◆ Pour un Second Degré ambitieux,
- ◆ Pour une amélioration des conditions de travail,
- ◆ Pour des élus efficaces et déterminés,

CHOISISSEZ LE SNES et la FSU !

Élections
professionnelles
du 27/11 au 4/12/2014

JE VOTE SNES
JE VOTE FSU

snes
fsu ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ



**ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ**



SNES Versailles. N° de Commission Paritaire 1116 S08041 — N° ISSN 12689874. Prix de vente 2 euros.
Abonnement 12 euros. Édité par section académique du SNES de Versailles
(Syndicat National des Enseignements du Second degré)
3, rue Guy de Gouyon du Verger – 94112 Arcueil CEDEX – Tél. : 01 41 24 80 56
Directeur de publication David Rafroidi. Imprimé par l'imprimerie Rivaton.

Sommaire

- p. 2 et 3 : Éditorial
- p. 4 et 5 : Avec le SNES-FSU, de l'ambition pour le Second degré, nos métiers et nos élèves
- p. 6 et 7 : En CT, fédérer et porter les revendications des établissements et des collègues
- p. 8 et 9 : En CAPA, défendre tous les collègues individuellement et collectivement
- p. 10 à 13 : Les candidats SNES
- p. 14 et 15 : Comment voter ?
- p.16 : Le SNES-FSU au service des collègues

Élections professionnelles :

Élections
professionnelles
du 27/11 au 4/12/2014

JE VOTE SNES
JE VOTE FSU



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

Du 27 novembre au 4 décembre, vous allez élire vos représentants : c'est **un choix déterminant** pour les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Ces élections se caractérisent par :

- **une modalité de vote exclusivement électronique**, que le Ministère impose pour la seconde fois en dépit des dysfonctionnements importants aux précédentes élections de 2011,
- **un double vote** : un vote pour les Comités techniques (CT ministériel et académique) **et** un vote pour les Commissions administratives paritaires (CAP : personnels titulaires) ou les commissions consultatives paritaires (CCP : personnels non titulaires).

Ces élections revêtent une importance exceptionnelle et capitale

➔ Le contexte est marqué par :

- une crise de recrutement qui atteint des sommets dans le Second degré,
- un déclassement sans précédent de nos professions et des difficultés accrues dans l'exercice de métiers dont la conception par le Ministère fait de plus en plus de nous de simples exécutants,
- la cohérence du Second degré, collège / lycée, menacée d'éclatement par la Loi de refondation de l'École,
- le renforcement des inégalités en tout genre.



➔ Le résultat du vote doit donc être clair en direction du Gouvernement et du Ministère pour condamner :

- **la politique de désengagement de l'État et l'austérité** qui pèsent sur les fonctionnaires (gel du point d'indice...) et servent d'alibi au refus persistant de toute revalorisation générale des personnels (salaires, carrières, conditions de travail, droit à la mobilité choisie...).

Elles asphyxient tous les services publics dont celui de l'Éducation, battent en brèche les garanties collectives et les droits sociaux acquis et aggravent les inégalités sociales et les injustices.

- **la politique éducative menée, sans ambition et sans les changements attendus pour le Second degré**, ses personnels et ses élèves : insuffisance des créations de postes, réduction de l'offre de formation, réformes régressives maintenues en lycée et en collège, conception restrictive de l'Éducation prioritaire, césure collège / lycée programmée, renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement et du pilotage par le local...

du 27 novembre au 4 décembre 2014

Le choix des personnels devra s'exprimer clairement entre :

- ceux qui soutiennent ouvertement les réformes (maintien de la réforme Chatel, rapprochement du collège et du premier degré avec la bivalence prônée par certains...),
- ceux qui ne souhaitent que le statu quo voire le retour pur et simple en arrière,
- ceux qui en restent au stade du slogan du fait de leur incapacité à couvrir tous les enjeux sur tous les terrains,
- nous qui, en revanche, exigeons de ce Gouvernement par notre présence quotidienne, nos initiatives et nos actions et propositions, une politique radicalement différente où l'État assume l'ensemble de ses missions dans l'intérêt des personnels, des élèves et du Service public d'éducation.



Voter SNES et FSU, c'est :

- ✓ **Faire entendre le refus des choix du Gouvernement** et l'exigence d'une autre politique,
- ✓ **Affirmer l'attachement au Service public d'éducation** et à l'investissement de la nation pour l'avenir des jeunes,
- ✓ **Exiger le maintien de la cohérence du Second degré et de la spécificité professionnelle de ses personnels**, tout en avançant des propositions pour une transformation de l'ensemble du système éducatif permettant la relance de la démocratisation,
- ✓ **Exiger une reconnaissance de nos métiers et de nos qualifications** par une revalorisation générale et ainsi commencer à lutter contre la crise de recrutement,
- ✓ **Conforter l'organisation majoritaire qui fait vivre le paritarisme garant de vos droits**,
- ✓ **Confirmer et renforcer l'adhésion des personnels à un syndicalisme représentatif, unitaire et offensif** qui est capable de faire entendre la voix de la profession, de construire un rapport de force et d'engager des luttes majoritaires pour faire reculer le pouvoir,
- ✓ **Rappeler l'attachement des personnels de l'Éducation au progrès social et à la justice**.



Avec le SNES-FSU, de l'ambition pour le

Ensemble, revaloriser le Second degré

LE COMPTE N'Y EST PAS !

AVEC LE SNES ET LA FSU, REVENDIQUER UNE POLITIQUE AMBITIEUSE

Grâce aux luttes conduites avec les personnels et les parents d'élèves, le SNES et la FSU ont imposé que le Gouvernement reconnaisse comme une priorité l'Éducation : rupture avec la politique de non remplacement d'un personnel enseignant, d'éducation et d'orientation partant à la retraite sur deux, 54 000 créations de postes d'ici 2017... Mais ces créations de postes sont insuffisantes pour rattraper les pertes subies depuis 2007 et compenser la hausse des effectifs. Et elles ne sont pas effectives à cause de la crise de recrutement : ainsi en 2013-2014, 7000 emplois n'ont pas été pourvus dans le Second degré.

D'autre part, tout en affirmant rompre avec la conception ségrégative des politiques précédentes, le Gouvernement a maintenu, à travers la Loi d'orientation, des réformes régressives : réforme des lycées et de la voie technologique, conception d'une École du socle voulant rattacher le collège à l'école primaire... Au nom de la lutte contre le chômage, il remet en selle une conception utilitariste de l'École, inféodée au dogme de l'entreprise, et veut renvoyer les élèves en difficulté vers le leurre de l'apprentissage.

Le SNES et la FSU agissent pour imposer un investissement public à la hauteur des besoins et une conception progressiste de l'École, ayant comme principe de faire réussir tous les jeunes, pour ambition de faire acquérir des savoirs formateurs et émancipateurs, et pour objectif d'élever les qualifications d'une génération.

Collège

DÉFENDRE ET PROMOUVOIR SON ANCRAGE
DANS LE SECOND DEGRÉ POUR GARANTIR LA
POURSUITE D'ÉTUDES DE TOUS LES ÉLÈVES

Les difficultés du collège, qui n'a jamais reçu les moyens nécessaires à sa mission, sont instrumentalisées par tous ceux qui veulent réduire la scolarité obligatoire à l'acquisition de savoirs utilitaristes et appauvris, et en finir avec la culture professionnelle des enseignants du Second degré (qualification disciplinaire, transmission de connaissances et de compétences...) qu'ils rendent responsable de l'échec des élèves en collège.

Si la Loi d'orientation votée en 2013 ne rompt pas avec la conception du socle, le SNES et la FSU ont sorti la question du collège du faux débat dans lequel des experts et des organisations syndicales voulaient l'enfermer : organisation des enseignements et des métiers selon le modèle du 1^{er} degré, apprentissage cantonné aux compétences du socle commun comme seul horizon des élèves...

Le projet du nouveau socle et l'écriture des programmes qui en découlera doivent, pour le SNES et la FSU, définir une culture commune fondée sur des savoirs formateurs et émancipateurs, ancrés dans les disciplines, et se traduire par l'abandon du livret personnel de compétences.

Le collège doit préparer tous les élèves à l'accès à un lycée diversifié avec trois voies de formation (générale, technologique et professionnelle).

Pour qu'il puisse remplir sa mission, le collège doit recevoir les moyens pour améliorer les conditions d'enseignement et de travail (abondement des horaires disciplinaires, rétablissement des dédoublements, attribution d'un temps de concertation pour le travail en équipe...).

Lycée

REMETTRE À PLAT LA RÉFORME CHATEL ET
DÉFENDRE UNE NOUVELLE RÉFORME DU LYCÉE

Le SNES-FSU continue de revendiquer la remise à plat de la réforme « Chatel » des lycées qui a reçu le soutien d'organisations syndicales comme l'UNSA et le SGEN. Cette réforme a été conçue pour supprimer des postes, et pour mettre en application l'objectif de l'Union européenne de restreindre l'accès au lycée général et technologique à 50% des élèves qui, seuls, auraient vocation à atteindre Bac+3, alors qu'ils sont toujours plus nombreux à vouloir y poursuivre leur scolarité.

Ses dégâts n'ont cessé de s'amplifier depuis 4 ans :

- Réduction des horaires disciplinaires, disparition des dédoublements...
- Leurre de l'accompagnement personnalisé aux dépens des disciplines, regroupements anti-pédagogiques (tronc commun de 1^{ère}, groupes de langues...), programmes « infaisables », imposés dans la précipitation et sans concertation.
- Remise en cause de la spécificité et de l'existence même de la voie technologique (suppression de classes, disparition des travaux en atelier et en demi-groupes...).
- Menace sur l'existence du bac comme examen national avec le développement des épreuves en cours de formation qui s'effectuent au détriment du temps d'enseignement et alourdissent la charge de travail des enseignants.

Pour le SNES-FSU, il faut :

- Le maintien des trois voies de formation,
- Un vrai rééquilibrage des séries dans la voie générale (L, S, ES), une vraie revalorisation des séries technologiques,
- Le rétablissement des horaires disciplinaires et des moyens pour permettre la réussite des élèves (effectifs allégés...).

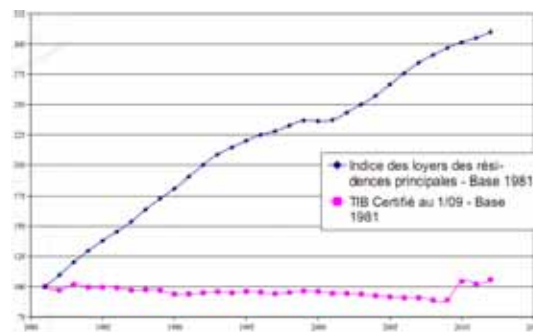
Second degré, nos métiers et nos élèves

La revalorisation : une urgence et une nécessité

LE DÉCLASSEMENT DE NOS MÉTIERS,

AGGRAVÉ PAR L'AUSTÉRITÉ

Gel du point d'indice jusqu'en 2017, amputation des débuts de carrière de 20% à la rentrée 2014, augmentation des retenues pour pension, aggravent le déclassement de nos métiers et de nos qualifications qui n'ont fait l'objet d'aucune revalorisation globale depuis 1989. Aujourd'hui, un enseignant en début de carrière gagne 1,2 SMIC contre 2,1 en 1980. La rémunération d'un enseignant certifié ou CPE, à qualification égale, équivaut à 66% de celle d'un cadre dans le secteur privé et 71% de celle d'un cadre dans la Fonction publique. Les rémunérations des personnels enseignants et d'éducation sont ainsi délibérément sacrifiées au nom de la réduction de la dépense publique et des déficits. Alors que, entre 2000 et 2010, le pouvoir d'achat des personnels enseignants et d'éducation dans l'Union européenne progressait de 15%, celui de leurs collègues français chutait de 10 %.



Le décrochage du traitement indiciaire brut en début de carrière par rapport aux loyers

FAIRE RECONNAÎTRE NOS QUALIFICATIONS ET NOS MISSIONS À LEUR JUSTE VALEUR

Faute d'attractivité, les carrières de l'enseignement ne parviennent pas à attirer les étudiants de master : la crise de recrutement est sans précédent (21,5 % des postes encore non pourvus aux concours). Se loger est devenu une difficulté majeure, en particulier en région parisienne. Les réformes des retraites, combattues par le SNES et la FSU, diminuent les pensions et rendent d'autant plus aigüe la question de la revalorisation de nos traitements.



Il est inacceptable que le Gouvernement dégage 41 milliards sous forme de cadeaux, sans contrepartie, pour les entreprises mais refuse, sous prétexte que le contexte budgétaire ne le permet pas, de revaloriser à leur juste hauteur les rémunérations des personnels qui exercent une mission déterminante pour l'avenir de la société : faire réussir tous les jeunes et élever les qualifications d'une génération à l'autre.

LE SNES-FSU REVENDIQUE :

- Fin du gel du point d'indice, indexation de celui-ci sur le coût de la vie, rattrapage immédiat des pertes de pouvoir d'achat depuis 2000,
- Relèvement des indices de début et de fin de carrière, accélération du déroulement de carrière,
- Doublement de l'ISOE.

Améliorer les conditions de travail

L'amélioration des conditions d'exercice des personnels, facteur déterminant pour faire réussir les élèves, est au cœur des revendications du SNES. La pénurie de personnels et de moyens a alourdi la charge de travail. La multiplication des réformes, déconnectées des besoins des élèves et les prescriptions qui les accompagnent dans le but de caporaliser nos professions, dénaturent nos métiers complexes et exigeants.

Pour le SNES-FSU, les personnels enseignants et d'éducation sont des praticiens, hautement qualifiés, concepteurs de leur métier. Il faut :

- Rompre avec les méthodes managériales,
- Rétablir une formation initiale et continue de qualité,
- Réduire le temps de travail,
- Réduire le nombre d'élèves par classe.

Défendre et promouvoir notre identité professionnelle

A l'opposé de ceux qui, promouvant une École du socle, entendent ravalier le métier d'enseignant à celui d'un docile technicien exécutant du socle, le SNES-FSU, attaché à la réussite de tous les élèves et à leur accès à des savoirs formateurs et émancipateurs, exige une haute qualification disciplinaire et des enseignants concepteurs de leurs pratiques.

Nos statuts particuliers, redéfinis par les décrets d'août 2014, au terme d'un chantier ouvert par le Ministre Peillon dans lequel le SNES-FSU a pesé grâce à sa représentativité, consacrent cette identité professionnelle avec un service défini en heures hebdomadaires d'enseignement et qui respecte la qualification disciplinaire. Ils sont un rempart contre la bivalence que les partisans de l'École du socle voulaient introduire, et contre une quantification et un contrôle de notre travail en dehors des heures de cours, en particulier, par le chef d'établissement.

Les décrets d'août 2014 sont cependant marqués par des insuffisances et des reculs que le SNES-FSU entend combattre : absence de réduction du temps de service, pondération trop faible des heures d'enseignement en classe de 1ère et de terminale (1,1 au lieu de 1,17 revendiqué par le SNES), substitution de l'indemnitaire aux heures de décharge pour les coordinations, aucune prise en compte des conditions de travail en collège (effectifs...).

En CT, fédérer et porter les revendications

LES COMITÉS TECHNIQUES : LEUR DÉFINITION ET LEUR RÔLE

Les Comités techniques (CT) sont des instances de concertation qui existent à chaque échelon de l'Administration (ministériel, académique, départemental) et dans lesquels les personnels sont représentés par leurs élus.

Les CT ont compétence notamment sur l'attribution des DHG, les créations / suppressions de postes (mesures de carte scolaire), répartition des moyens de Vie scolaire... De ce fait, est fondé le droit de la Profession, à travers ses élus, de concourir à la mise en œuvre de l'intérêt général, à la définition des moyens et du fonctionnement du Service public d'éducation, des conditions de service, d'emploi, de rémunération et de formation des personnels (principes fondamentaux de démocratie et de transparence appliqués à l'ensemble de la Fonction publique depuis la Libération).

POUR LE SNES ET LA FSU, LA PARTICIPATION À CES INSTANCES DE CONCERTATION EST UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE LA CONSTRUCTION DE L'ACTION SYNDICALE

Les élus exigent de l'Administration, qui a de plus en plus tendance à considérer les instances comme des chambres d'enregistrement, toute la transparence sur les politiques, nationale et académique, qu'elle met en œuvre, afin d'informer les personnels de façon aussi précise que possible, débattre avec eux des mobilisations et des actions nécessaires.

Les élus du SNES et de la FSU s'y font les porte-parole des revendications et des luttes construites avec les personnels, pour promouvoir une conception d'un Service public ambitieux et juste, défendre et améliorer leurs conditions de travail et l'accès à la formation dans le respect de leurs statuts et missions ainsi que les conditions de réussite de tous les jeunes sur l'ensemble du territoire.

Exiger des moyens à la hauteur des besoins et dénoncer les suppressions de postes abusives

Extrait de la déclaration préalable du SNES et de la FSU au CTA du 15 octobre 2014 sur le bilan de la rentrée :

« - insuffisance des créations de postes et des moyens octroyés aux établissements :

L'excessive faiblesse des créations de postes ne répond ni à la montée des effectifs (plus de 3500 élèves supplémentaires dans l'académie) ni ne permet de compenser les suppressions massives antérieures en collège et en lycée. C'est lié à la frilosité des dotations ministérielles mais aussi à une politique académique fondée sur l'organisation et la gestion de la pénurie : DHG calculées au plus juste, suppressions d'options, imposition d'une carte étriquée des langues vivantes, refus de transformer les BMP en postes, pressions sur un taux élevé d'HS avec refus de transformation en HP.

La gestion comptable à l'heure près et la volonté de rentabiliser au maximum les structures existantes aboutissent à des classes surchargées en collège (souvent près de 30 élèves par classe) et en lycée (Seconde : 35 élèves et +) et à l'imposition d'heures supplémentaires pour les personnels. Les dotations d'assistance éducative restent, elles aussi, insuffisantes. »

Organisation de rassemblements des établissements mobilisés devant les DSDEN (ex-IA) : réception par les services départementaux de délégations souvent accompagnées par des élus du SNES.



Offrir la Carte des formations et des options la plus large



L'offre de formations est pilotée par le rectorat et obéit de plus en plus aux contraintes budgétaires. Cela se traduit par une politique de concentration selon des pôles géographiques, ce qui permet de supprimer des formations.

Les élus SNES-FSU n'ont cessé de dénoncer, en lien avec les établissements, ces réductions afin à la fois de préserver des offres de formation de proximité pour les élèves, surtout dans les zones défavorisées, et maintenir la diversité des parcours de formation dans les établissements. Ils se sont toujours opposés à des fermetures abusives, et ont relayé et accompagné les demandes des établissements pour l'ouverture ou le maintien des ces parcours de formation.



des établissements et des collègues

Éducation prioritaire : un combat pour la réussite de tous les élèves

- **En 2011, les anticipations du Recteur Boissinot pour réduire la carte des ZEP :**

37 établissements sélectionnés en toute opacité préfigurant une carte des ZEP réduite dans l'académie avec un pilotage sur le modèle ECLAIR. Les élus du SNES ont voté contre cette liste établie arbitrairement et sans information ni concertation préalables.

- **En 2013, une « rénovation » de l'Éducation prioritaire très éloignée des attentes de la profession :**

Participation des élus aux Assises académiques sur l'Éducation prioritaire à Nanterre le 27 novembre 2013 afin d'y faire entendre et prendre en compte les revendications pour une conception plus ambitieuse de l'Éducation prioritaire et l'élaboration d'une autre carte.

Extrait du compte rendu (www.versailles.snes.edu) « A aucun moment la question de l'Éducation Prioritaire n'a été analysée dans sa globalité, en la replaçant dans le contexte d'aggravation des inégalités que les politiques des gouvernements successifs n'ont cessé d'accroître. La remise en cause de l'assouplissement de la carte scolaire qui a renforcé la ghettoïsation des établissements n'a jamais été soulevée... En revanche, les axes tracés par la Ministre déléguée à la réussite scolaire dans son discours introductif et par le Recteur dans son discours conclusif s'orientent clairement vers :

- Une refonte à moyens constants, justifiée par le contexte de crise actuelle et d'austérité budgétaire

- Une réduction du nombre d'établissements en Éducation Prioritaire (définir « un cœur de cible »)

- L'éjection des lycées de l'Éducation Prioritaire,

- La volonté de faire du dispositif ECLAIR, sans le nommer, le modèle de la refonte de l'Éducation prioritaire : il s'agit de mettre en place une « École bienveillante et efficace » par la définition locale des missions et des métiers, la généralisation d'une hiérarchie intermédiaire pour imposer de prétendues « bonnes pratiques », la remise en cause des programmes et de la notation, la mise en œuvre de l'apprentissage par compétences, l'organisation dérogatoire des enseignements à travers la contractualisation

- Le renforcement de tous les types de partenariats en recherchant de « nouvelles alliances », ce qui permettrait ainsi à l'État de se désengager encore davantage.

Une telle refonte est aux antipodes des revendications et des exigences exprimées par les personnels. Loin de remédier aux difficultés des élèves dans les zones défavorisées, elle renforcerait les inégalités de tous types, augmenterait le nombre d'établissements et de jeunes laissés en déshérence, cantonnerait les élèves de l'Éducation Prioritaire à l'École du socle et à l'employabilité immédiate.

- **Dès 2013-2014, soutien aux lycées mobilisés car exclus de la carte de l'Éducation prioritaire :**

Le Ministère, suite aux interventions du SNES et aux mobilisations des collègues (lycée Maupassant à Colombes, Galilée à Gennevilliers, Jaurès, Braque, Daubié, à Argenteuil, De Beauvoir à Garges-lès-Gonesse...) annonce réfléchir à un indicateur synthétique pour établir un classement en Éducation prioritaire.

- **Rentrée 2014-2015 : interpellation du Recteur sur l'extension de la carte et désaveu de la méthode opaque utilisée (CT du 15 octobre 2014).**



Droit des élèves redoublants à être affectés en établissement

La rentrée a été marquée par le retard ou le refus du Rectorat et des Directions des services académiques du 91 et du 92 de donner, dès le 1^{er} septembre, les moyens nécessaires pour accueillir en Terminale, dans leur lycée de secteur, des élèves redoublants. Les élus au CTA ont relayé la mobilisation très forte des personnels et des familles, tant en direction des DASEN que du Recteur, et dénoncé cette atteinte inacceptable au droit à la scolarité.

Plan académique de formation (PAF)

Le plan académique doit être examiné par le CT qui donne un avis. Les élus du SNES portent une conception moins institutionnelle dans les axes présentés et retenus. Ils font remonter les demandes des collègues notamment en matière de formation disciplinaire. Ils ont également obtenu que le plan soit examiné en amont de l'ouverture des inscriptions aux personnels (ce qui n'était pas toujours le cas !!).

En CAPA, défendre tous les collègues



DES ÉLUS AU SERVICE DE TOUS

Les élus du SNES sont tous, enseignants, CPE ou conseillers d'orientation psychologues, en exercice comme vous. Aucun n'est déchargé à temps complet : tous connaissent les élèves et la réalité du métier. Ils siègent dans toutes les instances et y agissent toujours en tant que représentants de l'ensemble de la profession, avec le souci d'exiger la transparence et l'équité de traitement pour chacun et pour tous, face à une Administration qui se complaît de plus en plus dans l'arbitraire et l'opacité.

Ils s'attachent à consulter l'ensemble des dossiers, à vérifier chaque situation et à faire rectifier les erreurs ou oublis éventuels dans le respect strict des règles et du barème établis. **Leur expertise, leur détermination et leur combativité leur permettent d'être les seuls à effectuer ce travail considérable mais indispensable. Ils refusent de considérer les instances paritaires comme de simples chambres d'enregistrement ou d'entériner purement et simplement un projet informatique avec toutes ses limites.**

Leur expertise, leur détermination et leur combativité leur permettent d'être les seuls à effectuer ce travail considérable mais indispensable. Ils refusent de considérer les instances paritaires comme de simples chambres d'enregistrement ou d'entériner purement et simplement un projet informatique avec toutes ses limites.

A travers des publications, grâce à l'organisation de réunions (mutation, stagiaires, TZR...), ils vous tiennent régulièrement au courant de vos droits, vous aident et vous conseillent dans vos démarches auprès de l'Administration.

A l'issue de chaque opération de gestion, ils vous informent de votre résultat individuel après maintes vérifications qui en garantissent la fiabilité. De plus, ils vous permettent de contrôler que vos droits ont bien été respectés, en particulier par la communication du barème du denier promu ou du dernier muté sur un poste.

VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS PAR LE PARITARISME !

La plupart des décisions concernant la carrière des enseignants sont soumises à avis des commissions administratives paritaires académiques (CAPA). **Elles sont le lieu démocratique qu'a obtenu la Profession pour contrôler les actes de gestion de son employeur, l'État, par le biais des élus des personnels** : il s'agit d'une règle fondatrice et statutaire de la Fonction publique.

Les décisions prises en CAPA pourraient ne paraître que **techniques**, or les **enjeux y sont fortement politiques** : l'Administration a, en effet, de plus en plus tendance à vouloir s'affranchir de règles de gestion transparentes (barème) et à privilégier l'arbitraire et l'individualisation des situations. C'est en exigeant, a contrario, des critères quantifiables et un barème équilibré pour chaque opération que les élus du SNES combattent ces dérives et défendent l'équité de traitement.

Congé formation

Le congé formation est attribué après consultation d'une formation paritaire réunissant des élus représentant tous les corps. Les élus du SNES y défendent la transparence des critères portés à la connaissance de tous et un barème, permettant ainsi à chacun de pouvoir obtenir ce congé dans sa carrière. Ils veillent également à ce que le contingent de congés de formation ne soit pas réduit par l'Administration, tentation forte ces dernières années....

Notation administrative : vigilance face à l'arbitraire local

Lors des CAPA de révision de note administrative, les commissaires paritaires sont particulièrement attentifs à certaines situations (congé maladie, congé maternité, TZR...) souvent exploitées par les chefs d'établissement pour attribuer une note injustifiée aux collègues.

Ils s'opposent à toutes les tentatives de dévoiement de la notation (intrusion dans le domaine pédagogique, pressions par son biais voire règlements de comptes...) Par leur action, près de 75% des notes contestées sont augmentées.

L'avancement d'échelon, c'est automatique ?

Cette idée répandue est, en réalité, bien éloignée de la pratique des élus du SNES ! En effet, chaque année, ils vérifient et font rétablir de très nombreuses notes erronées, rétablissent dans leur droit à ASA bien des collègues « oubliés » par l'Administration et contribuent à modifier sensiblement le projet initial. Mais leur rôle ne s'arrête pas là : ils ont le souci d'analyser les documents fournis et d'obtenir des dispositifs pour corriger les inégalités de déroulement de carrière résultant des disparités de notation pédagogique entre disciplines et des retards d'inspection. Ils interviennent sans relâche pour obtenir de nouvelles avancées.

Les CCP, pour faire respecter
les droits des non-titulaires
et AED-AP-AVS/AESH
et en gagner de nouveaux

Les commissions consultatives paritaires ont été créées en 2007 suite aux mobilisations et actions du SNES et de la FSU. L'Administration entend les réduire aux seules questions disciplinaires et de licenciement. Pour le SNES-FSU, leurs compétences doivent s'élargir au réemploi, à l'amélioration des conditions d'affectation et de promotion et à la protection contre les arbitraires locaux.

individuellement et collectivement



Avant et après les commissions (mutations, échelon, congé formation, phase d'ajustement...), le SNES informe les collègues, par mail et SMS, des éléments pris en compte par l'Administration et du résultat de leur demande.

Les mutations : une opération technique ?

Des élus vérifiant le travail d'un ordinateur : un mythe, entretenu par certaines organisations syndicales, et une véritable négation du sens du paritarisme. La vérification du barème de tous les collègues permet la prise en compte de bonifications allant jusqu'à 1500 points et susceptibles d'être oubliées par l'Administration : dans certaines disciplines, ce sont 25% des barèmes qui sont corrigés grâce à la vigilance des élus du SNES ! Ce travail donne à chacun l'assurance d'un mouvement s'effectuant selon des règles, certes complexes, mais portées à la connaissance de tous, et que les élus du SNES maîtrisent. Cela leur permet d'informer les collègues en amont des opérations, et de vérifier les dossiers envoyés au Rectorat : plusieurs centaines de collègues ont pu l'an dernier, suite à des appels des élus SNES, envoyer en urgence des pièces justificatives pour obtenir les bonifications auxquelles leur situation leur donnait droit.

Le rôle des élus ne s'arrête pas là : le SNES effectue un travail méticuleux de vérification des postes mis au mouvement. L'action des commissaires paritaires devient alors éminemment politique, avec l'exigence d'une parfaite transparence sur cette question. Le blocage de postes (stagiaires, ECLAIR) a été à l'origine, ces dernières années, de conflits majeurs avec le Rectorat ; les centaines de postes finalement reversés au mouvement sont à mettre au crédit du SNES et de la ténacité de ses élus et ont permis ainsi en cascade un nombre non négligeable de mutations.

Hors-classe : une bataille pour la carrière, les salaires, le métier

Depuis 2010, avec le gel du point d'indice, programmé jusqu'en 2017, l'augmentation de la retenue pour pension, prévue jusqu'en 2020 et la diminution de 20% du traitement des débuts de carrière, la dégradation de la situation salariale n'a cessé de s'amplifier.

Au cours de cette période, les attaques contre la carrière se sont multipliées. Au principe de la carrière, présenté comme archaïque, injuste et coûteux, il faudrait préférer celui du « contrat ». Dans le même esprit s'exprimait la volonté de réserver l'accès à la hors-classe (H.C) à quelques-uns choisis par l'Inspection et le Chef d'établissement (CE).

Ces orientations, toujours vivantes aujourd'hui, n'ont d'autre but que de briser les solidarités et les repères collectifs et avec eux toute résistance de la profession, de dénaturer nos métiers et nos missions et de faire des économies budgétaires. Défense de la H.C et, à travers elle, de la carrière, des salaires et de nos métiers ont donc été les principes de l'action des commissaires paritaires du SNES.

Pour les certifiés et les CPE, ils ont conforté la situation créée en 2007 par la conquête d'un barème fondé sur l'ancienneté dans le 11^{ème} échelon et la neutralisation des avis CE et IPR, garantissant ainsi à presque tous l'accès à la H.C.

Pour les agrégés, ils ont défendu chaque année un examen transparent et équitable des candidatures. A l'initiative de ripostes intersyndicales unitaires, malheureusement brisées au moment décisif par le SNALC et FO, ils se sont trouvés seuls en conflit ouvert avec le Recteur et ont alors appelé les collègues à s'adresser à lui pour soutenir leur combat contre l'arbitraire. Dans cette lutte opiniâtre, ils ont toujours réussi à faire attribuer l'avis exceptionnel aux collègues les plus anciens dans la carrière, leur permettant ainsi d'être promu en CAPN.



Affectation des TZR : un mois de juillet lourd d'enjeux

Appariements scandaleux, affectations hors zone, possibilités d'affectation à l'année négligées par l'Administration, mais aussi quotités supérieures à l'obligation réglementaire de service (18 heures pour les certifiés, 15 heures pour les agrégés), majorité du service en SEGPA, non prise en compte de la réalité d'une discipline : sur toutes ces situations, les commissaires paritaires du SNES obtiennent, lors de la phase d'ajustement, des améliorations significatives. Ils font entendre les difficultés rencontrées dans l'exercice du métier et les revendications de la profession, et continuent d'exiger un véritable GT pour les affectations prononcées fin août, afin de protéger les collègues des erreurs et abus de l'Administration. Issus de l'ensemble des disciplines, de tous les types d'établissements et de tout le territoire de l'académie, les élus du SNES sont des représentants particulièrement vigilants et combattifs dans l'examen des propositions de l'Administration.

Nos candidats SNES, déterminés pour la

CERTIFIÉS



Pascale Boutet



Laurent Boiron



Michel Vialle



Marie Chardonnet



Mélanie Javaloyès



Frédéric Lesne

HORS CLASSE

1. **Pascale BOUTET** – lettres modernes – collège François Truffaut, Asnières - 92
2. **Laurent BOIRON** – histoire-géographie – collège Voltaire, Sannois - 95
3. **Sophie BRAULT** – anglais – lycée Parc de Vilgenis, Massy - 91
4. **Jacques JAUDEAU** – histoire-géographie – lycée Sedar Senghor, Magnanville - 78
5. **Jean-Philippe CARABIN** – éducation musicale – collège M. Curie, Étampes - 91
6. **Christine DELSERAY** – lettres classiques – collège La Fontaine, Antony - 92
7. **Éric MOCHER** – lettres modernes – collège Charles Péguy, Le Chesnay - 78
8. **François MARTIN** – histoire-géographie – collège Blaise Pascal, Viarmes – 95



Jacques Jaudeau



Sophie Brault

CLASSE NORMALE

1. **Michel-Bernard VIALLE** – histoire-géographie – lycée Guy de Maupassant, Colombes - 92
2. **Marie CHARDONNET** – lettres modernes – collège Le Village, Évry - 91
3. **Mélanie JAVALOYES** – histoire-géographie – lycée Julie Victoire Daubié, Argenteuil - 95
4. **Frédéric LESNE** – physique-chimie – collège La Quintinye, Noisy-le-Roi - 78
5. **Cécile DENAIS** – histoire-géographie – lycée Richelieu, Rueil-Malmaison - 92
6. **Christophe LUCAS** – technologie – collège François Mauriac, Louvres - 95
7. **Angélique MUNIGA** – lettres modernes – ZR 91 ouest, collège le Pont de Bois, St Chéron - 91
8. **Jean-François GAY** – histoire-géographie – lycée Newton ENREA, Clichy-la-Garenne - 92
9. **Antoine TARDY** – mathématiques – collège Léon Blum, Villiers-le-Bel - 95
10. **Sophie MACHEDA** – lettres modernes – collège La Fontaine, Antony - 92
11. **Cécile COUTEAUX** – lettres classiques – collège Louise Weiss, Nozay - 91
12. **François BERAL** – mathématiques – lycée Newton ENREA, Clichy-la-Garenne - 92
13. **Annaïg LE QUELLEC** – histoire-géographie – collège Aragon, Montigny-lès-Cormeilles - 95
14. **Julien BEAUSSIER** – sciences de la vie et de la terre – collège du Moulin Joly, Colombes - 92
15. **Gabriel LOUIS** – mathématiques – lycée Jean Monnet, Franconville - 95
16. **Christelle LAMER** – anglais – collège Paul Eluard, Ste Geneviève des Bois - 91
17. **Mathieu ALLENET** – sciences physiques – lycée la Folie St James, Neuilly/Seine - 92
18. **Baptiste EYCHART** – histoire-géographie – lycée Évariste Galois, Beaumont/Oise - 95
19. **Aurélié GONO** – documentation – INSHEA, Suresnes - 92
20. **David QUANDALLE** – technologie – collège Pierre de Ronsard, Montmorency - 95

défense de chacun, dans l'intérêt de tous

AGRÉGÉS

21. **Marine OCHANDO** – sciences physiques – collège Louis Pasteur, Longjumeau - 91
22. **Gérald BOUTEILLE** – STMS – lycée Nadia et Fernand Léger, Argenteuil - 95
23. **Romain GRANDINETTI** – histoire - géographie – collège J.Vilar, Les Mureaux - 78
24. **Peggy GARDUNO** – espagnol – collègue François Rabelais, Beynes - 78
25. **Grégoire PERRA** – philosophie – clinique Dupré, Sceaux - 92
26. **Antonia MAGNANI** – documentation – lycée Jean Jaurès, Châtenay-Malabry - 92
27. **Semya WATLEB** – lettres classiques – collègue Gérard Philipe, Massy - 91
28. **Arthur GBAGUIDI** – SVT – collègue Armande Béjart, Meudon-la-Forêt, 92
29. **Auréliе ROUSSEAUХ MARSALЕIX** – histoire-géographie – collègue Galilée, Limay - 78
30. **Perrine SIMONUTTI** – lettres modernes – collègue Blaise Pascal, Massy - 91



Antoine Tardy



Cécile Denais



Annaig Le Quellec



François Beral



Philippe Lévy



Claudette Valade



Maud Ruelle



Hervé Chauvin

HORS CLASSE

1. Philippe **LEVY** – lettres modernes – collègue François Mauriac, Houdan - 78
2. Claudette **VALADE** – anglais – lycée Van Gogh, Ermont - 95
3. Dominique **DEVEZEAUX** – sciences physiques – lycée Descartes, Antony - 92
4. Claudine **BEZOL** – mathématiques – lycée Alexandre Dumas, Saint Cloud - 92

CLASSE NORMALE

1. **Maud RUELLE-PERSONNAZ** – allemand – lycée René Descartes, Montigny-le-Bretonneux - 78
2. **Jean-François CLAUDON** – histoire – collègue Ferry, Ste Geneviève des Bois - 91
3. **Geneviève ROYER** – histoire-géographie – lycée Richelieu, Rueil-Malmaison - 92
4. **Romain ROUZAUD** – mathématiques – lycée Camille St Saëns, Deuil la Barre - 95
5. **Mathieu SALAUN** – EPS – collègue E. Galois, Sarcelles – 95
6. **Myriam CAUSSE** – histoire-géographie – lycée Sedar Senghor, Magnanville - 78
7. **Hervé CHAUVIN** – histoire – collègue Chantereine, Sarcelles - 95
8. **Martina ERBARTH** – allemand – lycée Charles de Gaulle, Poissy - 78
9. **Guillaume REX** – musique – collègue Léon Blum, Villiers-le-Bel - 95
10. **Nadine PUYOL** – philosophie – Université de Cergy-Pontoise - 95
11. **Mathieu BESMIER** – anglais – lycée Jean Monnet, La Queue Lez Yvelines - 78
12. **Matthieu BIERCE** – histoire – ZR 92 Sud, collègue Henri-Georges Adam, Antony - 92
13. **Elise JOLITON** – mathématiques – lycée de l'Hôtellerie et du Tourisme, Guyancourt - 78
14. **Stany GRELET** – sciences économiques et sociales – lycée Galilée, Gennevilliers - 92
15. **Manuela RODRIGUEZ** – espagnol – collègue Georges Pompidou, Montgeron - 91
16. **David RAFROIDI** – histoire – lycée Montesquieu, Herblay - 95

Nos candidats SNES, déterminés pour la

CPE



Gilles Lesauvage

HORS CLASSE

1. **Gilles LESAUVAGE** – collège Pasteur, Longjumeau - 91
2. **Alain ERCKER** – lycée Jean Rostand, Mantes-la-Jolie - 78

CLASSE NORMALE

1. **Cécile MONGLOY** - lycée Vincent Van Gogh, Ermont - 95
2. **Loïc SANCHEZ** - lycée Joseph Lakanal, Sceaux - 92
3. **Amandine BELISARDI** – lycée Le Corbusier, Poissy - 78
4. **Pierre COMBES** – collège Les Chenevreaux, Nanterre - 92
5. **Ouarda BENKHANOUCHE** – lycée Rostand, Mantes - 78
6. **Cécile CHABBI** – collège Moulin à Vent, Cergy-le-Haut - 95
7. **Anne TOURTAUD** – lycée N. et F. Léger, Argenteuil - 95
8. **Adrien HAMDAD** – collège Henri Sellier, Suresnes - 92
9. **Julie LE BREGUERO** – lycée Galilée, Gennevilliers - 92
10. **Gilles DELVALLE** – collège P. Neruda, Breigny/Orge - 91
11. **Sandra CONSTANT** – collège La Vaucouleurs, Mantes - 78
12. **Jérémy SAUVAGE** – collège Claude Monet, Argenteuil - 95
13. **Ionela BECHEUR** - lycée Marey, Boulogne-Billancourt - 92
14. **Véronique PEYRAT** – ZR 91, clg Péguy, Morsang/orge - 91



Cécile Mongloy



Loïc Sanchez

NON-TITULAIRES

Scrutin sur sigle syndical

SNES - SNEP-SNUEP - SNUIPP

1. **Caroline MORDELET**, CPE
2. **Céline AJAVON**, Économiste-gestion



Caroline Mordelet CPE, Bréval 78

AED / AP / AVS - AESH

Scrutin sur sigle syndical

SNES - SNEP-SNUEP - SNUIPP

1. **Bastien DUPRÉ-FÉLIX**, AED
2. **Vanessa POISSON**, AED
3. **Loïc LACHAUX**, AVS-AESH



Bastien Dupré-Félix,
AED au collège
Les Plaisances,
Mantes-la-Ville, 78

DIRECTEURS DE CIO ET CO-PSY

DIRECTEURS DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

1. **Christine MENS** – CIO Argenteuil – 95
2. **Catherine VEY** – CIO Puteaux - 92
3. **Évelyne LE BRETON-LANNOY** – CIO Clamart - 92
4. **Gabrielle PETITDEMANGE** – CIO Montrouge - 92



Évelyne Le Breton

CONSEILLERS D'ORIENTATION - PSYCHOLOGUES

1. **Cécile CHEROUVRIER** – CIO Versailles – 78
2. **Valérie BOUGET** – CIO Mantes-la-Jolie - 78
3. **Emma TOTELIN** – CIO Brunoy - 91
4. **Françoise LOROT** – CIO Ermont - 95
5. **Fabienne MORANDEAU** – CIO Sarcelles - 95
6. **Mathilde DESSAPT** – CIO Montrouge - 92



Cécile Chérouvriér

PEGC

1. **Jean-Michel ROUX**
lettres/histoire – collège G. Sand, Châtillon 92
2. **Jocelyne DROLON**
technologie – clg Guillaumet, Jouy-le-Moutier 95
3. **Jean-Paul ZIMMERMANN**
technologie – clg G. Brassens, Persan 95
4. **Anne-Marie RENARD**
lettres/EPS – collège Blaise Pascal, Plaisir - 78

défense de chacun, dans l'intérêt de tous

COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE (CTA)

LES CANDIDATS DE LA FSU AU COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE *(en vert, les candidats du SNES sur la liste FSU)*

1. **Michel VIALLE** professeur certifié, lycée G. de Maupassant, Colombes (92)
2. **Charlotte BOEUF** professeur des écoles, école maternelle H. Wallon, Gennevilliers (92)
3. **Rémy CAVALLUCCI** Attaché d'administration, lycée R. Doisneau, Corbeil-Essonnes (91)
4. **Bruno MARECHAL** professeur d'EPS, collège A. Dumas, Maurepas (78)
5. **Olivier GUYON** professeur de lycée professionnel, lycée A. Lavoisier, Porcheville (78)
6. **Sophie VENETITAY** professeur certifiée, lycée Rosa Parks, Montgeron (91)
7. **Bertrand MESURE** professeur des écoles, école élémentaire H. Wallon, Trappes (78)
8. **Patricia BRAIVE** infirmière, collège J. Moulin, St Michel/Orge (91)
9. **Nathalie HENNEQUIN** ASSAE, DSDEN Yvelines Service social, Guyancourt (78)
10. **Marie-Pierre CARLOTTI** professeur certifiée, lycée Montesquieu, Le Plessis Robinson (92)
11. **Sylvie LACOUTURE** ITRF, Rectorat de Versailles (78)
12. **Antoine TARDY** professeur certifié, collège L. Blum, Villers le Bel (95)
13. **Emmanuel CABIRAN** professeur des écoles, école élémentaire le Parc, Saintry /Seine (91)
14. **Mélanie PELTIER** professeur d'EPS, collège La Mare aux Saules, Coignières (78)
15. **Dominique BOUILLAUD** professeur de lycée professionnel, lycée Senghor, Magnanville (78)
16. **Véronique HOUTTEMANE** professeur des écoles, école primaire Foch, Ecouen (95)
17. **Evelyne COLLIN ROVELAS** IEN, DSDEN Val D'Oise, Osny (95)
18. **Frédérique BOUCHEZ** ATRF, lycée A. Einstein, Ste Geneviève des Bois (91)
19. **Delphine ROMAGNY** professeur agrégée, lycée L. de Vinci, St Germain en Laye (78)
20. **Pascal HOUDU** professeur des écoles, école élémentaire Cottages, Suresnes (92)



Michel Vialle



Sophie Vénétitay



Marie-Pierre Carlotti

COMITÉS TECHNIQUES SPÉCIAUX DÉPARTEMENTAUX (CTSD)

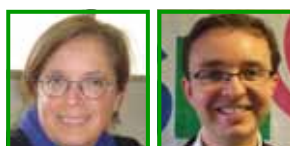
Les CTSD (comités techniques spéciaux départementaux) ont compétence notamment sur l'attribution des DHG, les créations / suppressions de postes (mesures de carte scolaire), moyens de Vie scolaire, pour chaque établissement. Ils seront constitués sur la base du résultat du vote au CTA. Si vous en décidez ainsi par votre vote, les militants du SNES-FSU qui siègeront dans les CTSD aux côtés des élus des autres syndicats de la FSU seront :

78 Frédéric LESNE
Delphine ROMAGNY
Yannick LEROY
Simon GAUTHIER



Delphine Romagny Frédéric Lesne

91 Jean-Baptiste HUTASSE
Valérie RUIZ-BROUILLARD
Laurence MOLINARI
Sophie VENETITAY



V. Ruiz-Brouillard J.-B. Hutasse

92 Jean-François GAY
Béranger DELACOTTE
Elisabeth DE ALMEIDA
Julien BEAUSSIER
Marie-Pierre CARLOTTI



J.-F. Gay Julien Beauossier

95 François CREVOT
François MARTIN
Claudie CHALMIN
Christophe LUCAS
Antoine TARDY



François Martin Christophe Lucas

Du 27 novembre au 4 décembre 2014

Le droit de vote, ça se respecte !

Malgré un **bilan très négatif du scrutin 2011**, le Ministère persiste et **le vote sera à nouveau électronique**.

Rappel : la solution de vote mise en place en 2011 avait entraîné de très nombreux problèmes techniques et des centaines d'électeurs avaient été empêchés de prendre part au vote. Des failles de sécurité inadmissibles avaient été constatées. Et du fait d'une campagne réduite à minima et de la complexité du dispositif (un logiciel qui aurait coûté 4,5 millions d'euros !), la participation s'était effondrée passant de 61% en 2008 à 38% en 2011.

Le SNES s'est battu pour obtenir des améliorations, tant du point de vue de l'ergonomie que de la sécurité. Néanmoins, le processus reste complexe. **Chaque voix va compter, ne vous laissez pas dissuader par la procédure imposée !** Vous trouverez dans cette publication toutes les informations nécessaires ainsi que sur notre site : www.versailles.snes.edu / rubrique « élections professionnelles ».

**Ensemble, mobilisons-nous pour faire entendre nos voix !
Votons SNES et FSU !**

En cas de problème...

A toutes les étapes de la procédure, si vous avez des questions sur la procédure de vote, si vous souhaitez nous signaler un problème... **contactez-nous à :**

electionspro@versailles.snes.edu
ou par téléphone au **01 41 24 80 56**.

Le Rectorat met en place une assistance téléphonique pour orienter les électeurs qui rencontrent des difficultés d'utilisation de l'espace électeur en ligne (connexion, navigation...) : 0810 00 48 39 (appel non surtaxé).



ATTENTION,
risque de saturation !

N'attendez pas la dernière minute
pour vous connecter.
Votez dès le 27 novembre !



Les différents scrutins : 4 votes, en général

Élections des CAP

Chaque corps (Certifié, Agrégé, CPE, Copsy...) procède à deux votes : **CAPA** (Commission Administrative Paritaire Académique) et **CAPN** (Commission Administrative Paritaire Nationale).

Élections des CCP

Les non-titulaires et AED votent pour la **CCP** (Commission Consultative Paritaire).

Élections des CT

TOUS les personnels, toutes catégories confondues, votent pour les **CT** (Comités Techniques) : **CTM** (Comité Technique Ministériel) et **CTA** (Comité Technique Académique).

Je vote !	CAPA	CAPN	CCP	CTA	CTM	Nombre total de votes à exprimer
Certifié ou agrégé titulaire						4
Chaire Sup						3
CPE titulaire						4
COP titulaire et DCIO						4
PEGC						3
STAGIAIRE						2
Contractuel						3
AED						3

Comment voter ?



Comment voter ?

Tous les liens et toutes les informations indispensables sur notre site
www.versailles.snes.edu

⇒ Avant toute chose, pour pouvoir voter, il vous faut impérativement activer votre messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-versailles.fr). En effet, c'est par le biais de la messagerie professionnelle que vous pourrez activer votre espace électeur, étape indispensable pour choisir le mot de passe qui vous servira à voter. L'accès à votre messagerie se fait par le site du Rectorat de Versailles.

⇒ Dès maintenant, activer et utiliser l'ESPACE ÉLECTEUR. Depuis le 22 septembre, comme l'a indiqué le Ministère dans un mail du mois de septembre, vous êtes invité(e) à activer votre espace électeur et donc choisir le MOT de PASSE (constitué d'au moins 8 caractères dont au moins 1 majuscule, au moins 1 minuscule et au moins 1 chiffre) qui vous sera ensuite indispensable pour voter. Il est donc indispensable de le mémoriser et, pour plus de sûreté, de le noter ! Depuis le mardi 28 octobre, vous pouvez consulter en ligne sur l'espace électeur, les professions de foi et les listes de candidats pour chacun des scrutins.

⇒ Récupérer la notice de vote pour obtenir son IDENTIFIANT ÉLECTEUR. Entre le 4 et le 12 novembre, dans votre établissement, vous est remise en main propre, contre signature, votre notice de vote sur laquelle figurera votre IDENTIFIANT ÉLECTEUR.

⇒ Entre le jeudi 27 novembre et le jeudi 4 décembre : JE VOTE ! Vous pourrez accéder à l'espace de vote à partir de n'importe quel ordinateur muni de l'IDENTIFIANT ÉLECTEUR et du MOT de PASSE préalablement choisi et voter SNES et FSU ! La plateforme de vote sera accessible sur le site du Ministère : education.gouv.fr/electionspro2014. Le vote électronique par internet se déroulera du 27 novembre 2014 à 10h au 4 décembre à 17h, heure de Paris, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il sera possible de voter depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet dans le lieu de son choix (travail, domicile...). Des espaces de vote devront impérativement être disponibles et signalés dans tous les établissements le 4 décembre.

Messagerie académique



Vous accédez à votre messagerie professionnelle par le site du Rectorat de Versailles :
<https://messagerie.ac-versailles.fr>

Sauf exception et si vous ne les avez pas modifiés vous-même, les identifiant et mot de passe sont les mêmes que pour accéder à Iprof :

- Identifiant = initiale du prénom + nom.

Exemple pour Juliette MARTINEAU, l'identifiant sera : jmartineau

- Mot de passe = NUMEN (si vous l'avez oublié, le secrétariat de votre établissement doit vous le communiquer)

La messagerie académique a, par défaut, une capacité extrêmement réduite. Vous avez la possibilité de demander à augmenter cette capacité grâce à l'application Macadam (<https://messagerie.ac-versailles.fr>). Choisir l'espace « Je paramètre mon compte de messagerie » puis « Quota mail » et « Je souhaite augmenter mon quota ».

Vous pouvez également paramétrer cette messagerie pour que tous les messages soient automatiquement transférés sur une autre adresse mail. Pour cela, il faut vous connecter à votre messagerie académique, puis en bas à gauche aller dans « OPTIONS », puis « TRANSFERT ». Là, vous cochez « Activer le transfert automatique » et vous tapez l'adresse mail sur laquelle vous souhaitez que le transfert soit effectué. Vous recevrez ainsi sur votre messagerie personnelle tous les messages envoyés sur votre messagerie professionnelle.



Voter SNES, c'est voter FSU
et voter FSU, c'est voter SNES !



Pour voter, vous devez impérativement vous munir de :

1. Votre MOT DE PASSE

C'est le mot de passe (constitué d'au moins 8 caractères dont au moins 1 majuscule, au moins 1 minuscule et au moins 1 chiffre) que vous avez choisi en créant votre espace électeur (voir ci-dessus).

2. Votre NOTICE DE VOTE

Elle contient votre IDENTIFIANT ÉLECTEUR et elle vous a été remise en main propre par votre chef d'établissement. Entre le 27 novembre et le 4 décembre 2014 (avant 17h), vous accédez à l'espace de vote à partir du site ministériel sur n'importe quel ordinateur :

www.education.gouv.fr/electionspro2014

Élections
professionnelles
du 27/11 au 4/12/2014

JE VOTE SNES
JE VOTE FSU

snes
fsu

U
F.S.U.



Le choix d'un
métier respecté
et reconnu.

Des salaires
revalorisés à la hauteur
de nos qualifications !

Le choix d'un
service public
qui contribue à une
société plus juste.

Une école de la
République pour tous !

Le choix d'élus
qui s'impliquent
pour la défense de
tous les personnels,
dans la transparence
et l'équité.

LE SNES-FSU AU SERVICE DE TOUS LES COLLÈGUES



Secrétaires généraux : Marie-Damienne Odent,
Michel Vialle, Pascale Boutet et Sophie Vénétiatay

Secrétaire administrative : Marie Chardonnet

Trésoriers académiques : Jean-Philippe Carabin,
Mathieu Allenet

Secrétaires départementaux :

Frédéric Lesne et Delphine Romagny (78)

Sophie Vénétiatay et Valérie Ruiz-Brouillard (91)

Jean-François Gay et Béranger Delacotte (92)

François Martin et Christophe Lucas (95)

Mutations, Carrières, Rémunération : François Beral, Dominique
Carlotti, Hervé Chauvin, Cécile Denais, Mélanie Javaloyès, Philippe
Lévy, Sophie Macheda, Maud Ruelle Personnaz, Claudette Valade

Responsable certifiés : Pascale Boutet

Responsable agrégés : Philippe Lévy

Responsable CPE : Loïc Sanchez

Responsables non titulaires : Caroline Mordelet et Laurent Boiron

Responsable COP et DCIO : Cécile Chérouvrier

Responsable AED : Mélanie Javaloyès

Entrée dans le métier :

Annaïg Le Quellec, Baptiste
Eychart, Xavier Perrocheau

Collège : Antoine Tardy

Lycée : Marie-Pierre Carlotti

Formation syndicale :

Brigitte Deklermaekker



NOUS JOINDRE

Tel : 01 41 24 80 56 - **Fax :** 01 41 24 80 62

Mail : s3ver@snes.edu

Site : www.versailles.snes.edu

